

«PAROLES DE MEDECINS DU TRAVAIL» LE LIVRE BLANC DE LA PRECARISATION

Le monde du travail se modifie en profondeur depuis une dizaine d'années. Pour être économiquement viable, il devient «dans l'ordre des choses» que l'entreprise accepte d'être flexible. L'effectif permanent de l'entreprise a été réduit à un petit noyau stable et l'ajustement aux nécessités de production est assuré par le recours massif à la sous-traitance, au travail intérimaire, aux contrats à durée déterminée. On peut aussi considérer comme travailleurs précaires les salariés ayant des très fortes amplitudes de travail, ceux ayant des horaires «bousculés» (incertitude et variabilité sur les durées et prises de travail), et ceux travaillant très loin de leur domicile, nombre de travailleurs de petites entreprises de fait sans droits sociaux, une partie des apprentis, etc... En 1988, 9 millions de contrats d'embauche étaient signés, 8 millions d'entre eux concernaient des emplois précaires.

Pour nous, médecins du travail, ces modifications structurelles ont une résonance concrète dans notre activité quotidienne. Ces «travailleurs précaires», peu ou mal intégrés dans l'entreprise donneuse d'ordres, sont potentiellement plus exposés que d'autres aux risques professionnels. Le retentissement du «statut» de leur emploi sur leur vie privée est important : horaires de travail marginalisant, impossibilité d'organiser de façon stable la vie familiale et sociale, etc... Les modifications de l'organisation du travail du fait de l'extériorisation des risques et du travail concret touchent aussi par répercussion les travailleurs permanents du «noyau dur» : mise à distance du travail concret, perte de compétence, etc... Leur santé psychique peut aussi devenir «précaire». Tous ces travailleurs nous parlent parfois de leur souffrance, de leur vécu difficile (sentiment d'être exclu du monde du travail, etc...). Parfois, au contraire, ils se taisent parce qu'ils savent bien que nous ne leur serons d'aucune utilité «pour que ça change», qu'ils «n'ont pas d'autre choix», «qu'il faut tenir, c'est tout». Et nous sommes là, à deviner, percevoir, impuissants.

Aujourd'hui, beaucoup de décideurs considèrent la déréglementation comme une nécessité vitale pour assurer la rentabilité économique des entreprises. Or, entre la civilisation et la barbarie, il y a l'épaisseur d'une feuille de papier : celle sur laquelle sont inscrites les lois qui régissent les rapports entre les êtres humains. Nous savons, nous médecins, qu'un modèle de pensée sociale sans prise en compte de l'Homme est illusoire et infécond à terme.

Pour que notre société puisse penser différemment, dans ses finalités, dans ses lois, dans les moyens qu'elle se donne, il faut aussi que les médecins lui parlent de ce qu'ils observent, particulièrement des effets de cette organisation du travail sur la santé. Dans le domaine des effets de la précarisation du travail sur la santé il y a même urgence. C'est notre devoir de médecins du travail d'en témoigner. C'est pourquoi l'Association «Santé et Médecine du Travail» (S.M.T.) prend l'initiative de constituer un recueil de monographies sur la précarisation. Cette initiative se situe dans la filiation de l'ouvrage collectif «Les Risques du Travail» qui, à sa manière, essayait de mettre à la disposition du plus grand nombre les informations accessibles sur les effets du travail sur la santé en intégrant déjà les répercussions de l'organisation du travail.

Ce projet se propose de rassembler des portraits, paroles, témoignages, histoires concrètes, cas cliniques, d'individus ou de petits collectifs. On y parlera de vécu, de souffrance psychique, d'usure, de pathologies, d'exposition massive à des facteurs de risque, d'individu dans sa globalité. On s'interrogera pour tel ou tel, sur la façon de construire sa santé, la santé étant entendue comme un cheminement vers un état de bien-être physique, psychique et social, quand l'espoir est permis, quand il y a du désir.

Nous nous proposons de prendre en compte aussi bien ce qu'entraîne «la précarisation» sur les travailleurs précaires et permanents que ce qu'elle entraîne sur les pratiques médicales elles-mêmes et la manière dont les médecins du travail se situent par rapport à ce qui peut tendre à devenir des «rites» préventifs coupés de sens par rapport à la santé individuelle et collective.

Le matériau recueilli permettra de construire des monographies pour élaborer des dossiers et études. Tous les auteurs participant au projet «Paroles» seront conviés sous un an et demi à un colloque de travail sur la précarisation pour discuter du devenir de l'initiative. L'ensemble du travail est destiné à avoir la diffusion la plus large possible et pourra servir à la constitution d'un ouvrage.

27

Les auteurs seront cités au début du recueil mais les textes ne seront pas signés, à la fois pour donner plus de liberté à leur auteur, mais aussi pour produire un document d'ensemble cohérent. Chaque auteur accepte donc

le principe de «remise en forme» de son texte pour lequel il sera tenu informé. Chaque récit ne devra pas dépasser 5 feuillets. Un même médecin peut en rédiger plusieurs. Vos contributions sont souhaitées avant le 31.01.1993.

Peu importe que vous exerciez en service autonome ou en intèrentreprise, que vous ayez ou non le sentiment d'avoir mené un travail ou une action «intéressante» sur la question du travail précaire. Si vous êtes prêts à dire ce que vous voyez dans votre quotidien (activité clinique, tiers-temps), si vous pensez que ce projet est essentiel du fait du développement de la précarisation, si vous pensez que les médecins du travail sont professionnellement concernés et ont un devoir de témoigner, nous vous invitons à prendre votre stylo.

DIFFUSEZ CET APPEL A VOS CONFRES ... !

Envoyez-nous vos recueils d'histoires, de témoignages et de monographies concernant la précarisation

MAI 1992

Prière d'envoyer vos contributions à :

Docteur D. HUEZ (Secrétariat du projet «Paroles»)

adresse : Impasse de la Haute Chevalerie
37170 CHAMBRAY LES TOURS

«PAROLES DE MEDECINS DU TRAVAIL»

LE LIVRE BLANC DE LA PRECARISATION

A l'initiative de l'Association Santé et Médecine du Travail (SMT)
Sous la responsabilité d'une trentaine de professionnels du champ santé/travail, médecins
du travail et chercheurs.

**APPEL AUX MEDECINS DU TRAVAIL POUR UN RECUEIL D'HISTOIRES, de
TEMOIGNAGES et de MONOGRAPHIES CONCERNANT LA PRECARISATION**

DE VOTRE POINT DE VUE DE MEDECINS DU TRAVAIL... A VOS PLUMES !

GROUPE DE COORDINATION DU PROJET

Pierre ABECASSIS, Médecin du travail - Patrick BIDRON, Médecin du travail - Dominique BLAISE, Médecin du travail - Marie-Christine BOSQUILLON, Médecin du travail - Alain CARRE, Médecin du travail - Bernard CASSOU, Maître de conférence en santé publique - Anne-Michelle CHARTIER, Médecin du travail - Philippe DAVEZIES, Maître de conférence en médecine du travail - Marie France DELAPORTE, Médecin du travail - Françoise DEMOGEOT, Médecin du travail - Francis DERRIENNIC, Epidémiologiste INSERM - François DESRIAUX, Rédacteur en chef de la Revue Santé et Travail - Dominique DESSORS, Ergonome-psychopathologiste CNAM - Jean-Noël DUBOIS, Médecin du travail - Jean-Paul DULERY, Médecin du travail - Gisèle ESTEVE, Médecin-inspecteur du travail - Henri FOREST, Médecin du travail - Dominique HUEZ, Médecin du travail - Raoul LADOUCEUR, Médecin du travail - Nicole LANCIEN, Médecin du travail - Gérard LUCAS, Médecin du travail - Jocelyne MACHEFER, Médecin du travail - Florence MAESEN, Médecin du travail - Serge OPATOWSKI, Médecin du travail - Denise PARENT, Médecin du travail - Alain RANDON, Médecin du travail - Nicolas SANDRET, Médecin-inspecteur du travail - Claude SCHUCHT, Médecin du travail - Annie THEBAUD-MONY, Sociologue INSERM - Annie TOURANCHET, Médecin-inspecteur du travail - Serge VOLKOFF, Statisticien INSEE-CNAM